

JUSTICE DE PAIX

de *St Etienne*

AVERTISSEMENT.

(Lois des 2 mai 1855, art. 2, et 23 août 1871)



N° *16*

AU NOM DE M. LE JUGE DE PAIX

de *St Etienne*

Le Greffier invite M. *Gaubert Prosper*
Maire

demeurant à *Mallefergasse*

à se rendre EN PERSONNE au siège de la Justice de Paix,

rue

le *13 Février* 1892, un samedi,

à *9 h*; DÉFAUT DE SUITE, pour être entendu contra-

dictoirement avec M. *Giraud Marius*

demeurant à *Mallefergasse*

sur le différend qui les divise

Fait en Justice de Paix, le *10 février* 1892

LE GREFFIER,

Alphonse

Rapporter ce billet.